



**PREFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
✓ Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 02 août 2019, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis d'aménager déposée, le 05 avril 2018, par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) pour le projet d'aménagement du terminal international du Cap Janet, comprenant la construction de passerelles piétonnes et d'un pont d'accès depuis la voirie publique, au Cap Janet, à Marseille.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du mardi 10 septembre 2019 au vendredi 11 octobre 2019 inclus** en mairie de Marseille (Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, 40, rue Fauchier – 13233 Marseille Cedex 20), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45);

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 47 ou 42 38);

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marseille ou par courrier électronique à l'adresse suivante: pref-ep-cap-janet-marseille@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale émis le 15 mai 2019, assorti du mémoire en réponse du maître d'ouvrage produit le 27 juin 2019.

Madame Denise VELEMIR, Chef de service adjoint - Pôle de gestion emploi PACA, retraitée, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

Mardi 10 septembre 2019	de 9h00 à 12h00
Mardi 17 septembre 2019	de 13h45 à 16h45
Vendredi 27 septembre 2019	de 13h45 à 16h45
Mardi 01 octobre 2019	de 13h45 à 16h45
Vendredi 11 octobre 2019	de 13h45 à 16h45

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public¹. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, durant l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Marseille et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager susvisée.

La personne responsable du projet est le Grand Port Maritime de Marseille. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Jean-Philippe IVALDI Tél: 04 91 39 46 50.

Fait à Marseille, le **06 AOÛT 2019**

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement


Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.